



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 25376

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la prévention du suicide chez les adolescents et les jeunes adultes. En effet, près de 60 000 jeunes font chaque année une ou plusieurs tentatives de suicide, dont environ 800 se soldent par la mort. Si aucune étude n'a pu, à ce jour, expliquer précisément les raisons du suicide, on sait néanmoins que le phénomène s'amplifie chez les jeunes des pays industrialisés depuis trois décennies et de façon préoccupante. Si les jeunes sont moins nombreux que les personnes âgées à se donner la mort, le suicide n'en demeure pas moins la première cause de mortalité chez les 25-34 ans et la deuxième chez les 15-24 ans. Depuis 2000, la France s'est dotée d'un programme national de prévention du suicide mobilisant les centres hospitaliers et les associations. Ces actions visent un dépistage des facteurs de risque et une meilleure connaissance des facteurs précurseurs de la crise suicidaire et de ses facteurs déclenchants. Néanmoins, selon les professionnels, c'est encore la prise en charge des jeunes suicidaires qui est le plus problématique. Un jeune qui a tenté de se suicider court le risque de répéter son geste s'il n'est pas suivi. Le développement de structures innovantes, telles que les maisons de l'adolescent, et la création de partenariats avec des acteurs de prévention dédiés aux étudiants semblent aujourd'hui nécessaires afin d'accueillir les jeunes les plus fragiles à proximité de leur domicile. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Des actions retenues dans le plan santé-jeunes, présenté en conseil des ministres le 27 février 2008, ont pour objectif d'apporter un soutien aux jeunes les plus vulnérables, de prévenir le risque suicidaire et de proposer une prise en charge adaptée. Ainsi, afin de répondre aux besoins d'information et d'écoute exprimés par les jeunes, une campagne de promotion du numéro vert « fil santé jeunes » a été lancée en septembre 2008 par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). Le numéro d'appel a été simplifié en un numéro à 4 chiffres, le « 3224 », pour une meilleure mémorisation. L'appel gratuit, depuis un téléphone portable vers ce numéro de téléphone, sera expérimenté fin 2008. Le rapport thématique de la défenseure des enfants de 2007 intitulé « adolescents en souffrance, plaidoyer pour une véritable prise en charge » recommandait le déploiement des maisons des adolescents (MDA). Ainsi, le programme « maisons des adolescents » vise à assurer un maillage territorial satisfaisant, à raison d'au moins une MDA par département. Ces structures ont pour mission d'apporter des réponses de santé diversifiées aux adolescents en rupture ou les plus en difficulté. À ce jour, 61 maisons des adolescents bénéficient d'un financement public. Les missions des services universitaires de médecine préventive (SUMMPS) seront élargies afin que ceux-ci puissent se constituer en centre de santé et offrir ainsi des lieux de soins, d'écoute et de prise en charge plus adaptés à la population étudiante. Les personnels les plus proches de cette population étudiante bénéficieront d'un renforcement des actions de formation au repérage de la crise suicidaire. Par ailleurs, sur la base du rapport d'un comité de pilotage, installé le 30 juin 2008 et présidé par M. David Le Breton, sociologue à l'université Marc Bloch de Strasbourg, une nouvelle stratégie pluriannuelle de prévention du suicide sera élaborée, en partenariat avec les autres départements ministériels. Ce comité de pilotage, composé d'experts et de partenaires institutionnels et

associatifs, est chargé d'aborder le problème du suicide dans sa globalité, de la prévention à la prise en charge des suicidants et à la postvention. Le rapport du comité de pilotage sera remis en décembre 2008.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25376

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5035

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10966